



DROIT ET DEVOIR DIVORCE A L'AMIABLE

Par **jojofire**, le **29/04/2014** à **13:32**

bonjour,

je m'apprête à me séparer de ma femme et je voulais savoir les tenants et les aboutissants d'un divorce à l'amiable.

nous avons un enfant de 18 mois, un appartement, nous travaillons tous les 2 (moi en CDI et ma femme en CDD)

mes revenus : 2100€ mensuel / ma femme : 600€ mensuel.

mes questions peuvent paraître un peu brutes mais comment faut il s'y prendre et qu'est ce que ma femme est en droit d'attendre de moi et quelles peuvent être les droits auquel elle peut prétendre (CAF...)?

merci pour votre aide éventuelle

Par **Visiteur**, le **30/04/2014** à **15:24**

Bonjour,

pour procéder à un divorce à l'amiable il vous faut être d'accord avec votre future ex-épouse sur tout !! absolument tout ! garde de l'enfant, immobilier, argent... Si tel est le cas rapprochez vous d'un avocat...

Par **youris**, le **30/04/2014** à **19:15**

bjr,

au vu de la différence de revenus, votre épouse peut demander et obtenir une prestation compensatoire qui sera également fonction de votre nombre d'années de mariage ainsi qu'une éventuelle pension alimentaire pour votre enfant;

il faudra également vous mettre d'accord sur le devenir de votre appartement commun;

dans un divorce par consentement mutuel vous devez établir une convention notariée qui sera soumise au juge et bien sur vous devez prendre un avocat (un seul suffit pour ce type de divorce non conflictuel);

cdt